

**MONTREVEL
-EN-BRESSE**

montrevel-en-bresse.fr

MAGAZINE MUNICIPAL - 2024-1

RECENSEMENT 2024 :
**MONTREVEL, TOUJOURS PLUS
ATTRACTIVE !**



ENSEMBLE !



Édito du Maire



Ce numéro de printemps vous propose un panorama de quelques rendez-vous partagés à venir, qui sonnent le retour des beaux jours.

Cette édition du mag de Montrevel-en-Bresse s'annonce avec une Une toute en énergie. **L'arrivée place De Gaulle du challenge olympique des écoles de la circonscription de Bresse** se présente comme une invitation à la découverte de la Voie verte et des étapes bucoliques de notre Bresse bocagère, à portée de chemins ruraux visités à bicyclette.

Mais revenons à notre mandat d'élus municipaux du centre-bourg montrevellois.

Être une commune suffisamment **rayonnante** et **attractive** pour conserver un **haut niveau de services** (services publics, écoles, commerces...) et rester une **petite ville à taille humaine qui soit agréable à vivre au quotidien** : c'est l'équilibre que nous souhaitons maintenir.

UNE PETITE VILLE À TAILLE HUMAINE

Le recensement de la population communale réalisé en janvier, le confirme : **Montrevel-en-Bresse continue de croître, de manière soutenue**, soit près de 10 % d'habitants supplémentaires en 5 ans.

Les projets de construction ou de rénovation d'équipements publics se succèdent pour **mieux accueillir les usagers de notre centre de vie, réduire nos consommations d'énergie et rendre un meilleur service aux habitants** : nouvelle

salle « arts martiaux », extension et restructuration du centre culturel Louis Jannel, aménagement d'un nouvel atelier d'arts plastiques, seront ceux qui démarreront durant l'année 2024.

DES CHOIX ANCRÉS DANS LA RÉALITÉ

L'habitabilité de notre commune reste aussi un sujet essentiel.

Si l'on peut comprendre qu'il ne soit plus possible d'investir de manière anarchique les terres agricoles, nous ne pouvons uniquement nous en remettre au seul mouvement de densification en centre-ville, lequel peut être compromis par le strict constat des coûts de réhabilitation de l'habitat ancien et de démolition. La rareté aura pour conséquence une augmentation du prix de l'immobilier, déjà élevé, limitant l'accès à la propriété ou à la location.

Il est donc essentiel que les futurs choix d'urbanisme soient clairement ancrés dans la réalité et la diversité des situations.

L'enjeu est important pour notre commune, attractive et dynamique, idéalement située sur l'axe Bourg-en-Bresse - Tournus, sollicitée par les porteurs de projets et les familles souhaitant s'installer.

La ligne d'arrivée objective sera, n'en doutons pas, constituée par notre vision de l'avenir, **équilibre souhaité entre enjeux environnementaux, qualité de vie et intérêts du territoire.**

Jean-Yves BREVET
Maire

SOMMAIRE

Édito du Maire	p.2
PLU	p.3
Rénovation énergétique	p.3
Budget	pp.4-5
EHPAD	p.6
Intergénéralité	p.7
Cadre de vie	p.7
Projet cours d'école	p. 8
Rythmes scolaires et TAP	p. 9
Printemps des arbres	p. 10
Fête de l'été et Pygargus	p. 11
Retour sur - à venir	pp. 12-13
Infos pratiques	p.14
Stationnement	p.15
Espèces invasives	p. 16-17
Cache-cache à Montrevel	p. 17
PanneauPocket	p. 17
Traversée de Cuët	p. 18
Stade du Moulin neuf	p. 18
Personnes vulnérables	p. 19
Expression groupe minoritaire	p. 19
Geste éco-citoyen	p. 20
La Retap'	p. 20
Infos pratiques	p. 20

MAGAZINE MUNICIPAL
MONTREVEL-EN-BRESSE

Édité par la Mairie de Montrevel-en-Bresse |
Tél.: 04 74 25 68 96 |

Directeur de la publication : Jean-Yves BREVET,
Maire | Rédaction, mise en page, crédits
photos : Vincent Dechelette, DGS | Images
: vecteezy.com | Impression : Imprimerie
Moderne | Tirage : 2 000 exemplaires | Dépôt
légal : mai 2024.

PLU - ça se poursuit

La commission mixte en charge du suivi de l'élaboration du **Plan local d'urbanisme (PLU)** poursuit son travail, aux côtés des bureaux d'études spécialisés mandatés pour ce faire.

Après la phase de diagnostic, elle s'attellera à la définition des ambitions et objectifs qui sera enrichie par une réunion publique.

Au-delà de réglementer les constructions, le PLU est un document qui permet de mettre en place des outils allant dans le sens du bien commun et de l'intérêt général, traduisant les grandes ambitions de la commune pour ses habitants et le bassin de vie.

Ainsi, **le PLU doit permettre d'améliorer le cadre de vie, de développer la nature en ville, de diversifier et de développer l'offre de logements, de maintenir les commerces et services de proximité ou encore de protéger les ressources naturelles, paysagères et les espaces agricoles et forestiers.**

Plusieurs temps d'échanges seront organisés tout au long de la procédure afin d'informer et d'intégrer les habitants et les acteurs locaux dans la construction du projet communal. À titre d'illustration, les commerçants et agriculteurs locaux ont pu échanger entre eux, avec le bureau d'étude et les élus communaux cet automne.



Un **registre** est toujours disponible en mairie. Il permet à tout citoyen d'émettre une observation ou une remarque sur la procédure.

Des aides pour votre rénovation

Propriétaires ? Les craintes de se lancer dans des travaux de rénovation sont nombreuses, pourtant ne rien faire c'est le risque de voir son logement se dégrader, perdre de sa valeur ou devenir un gouffre financier. À l'inverse, le rénover présente de nombreux avantages tant sur le plan financier, qu'au niveau du confort et environnemental.

Avec Ma Prime Rénov', l'État vous aide à réaliser la rénovation dont vous avez besoin.

La commune vous accueille au sein de la **France services** pour vous accompagner dans les démarches - horaires et modalités de contact au dos de ce magazine.

Un budget sérieux et ambitieux

Les choix budgétaires qui sous-tendent la construction de l'exercice budgétaire 2024 sont consécutifs des engagements passés avec les Montrevellois en juin 2020 : ils sont la traduction financière de la volonté de **répondre aux grands chantiers du quotidien**.

Les enjeux pour Montrevel-en-Bresse restent majeurs, que ce soit en matière de réfection de nos voiries, en entretien de nos bâtiments publics, en embellissement de nos espaces publics, en accompagnement de la nécessaire transition énergétique pour la croissance inscrite dans la loi depuis 2015.

La mise en valeur et l'entretien du patrimoine municipal, la végétalisation de notre centre-bourg, le soutien aux activités et événements sportifs et culturels, sont les piliers sur lesquels la municipalité souhaite bâtir une cité moderne, bienveillante et accueillante.

Lors du vote du budget, le Conseil municipal a dû réaliser des arbitrages se caractérisant par un volontarisme éclairé : continuer à agir à la fois pour **réparer le quotidien tout en préparant, avec maîtrise, l'avenir**.

Les trois points clefs de la politique budgétaire de la commune restent inchangés :

- La **maîtrise des dépenses de fonctionnement** ;
- Un **haut niveau d'investissement** accompagné par l'optimisation des aides publiques ;
- **Pas de hausse de la fiscalité communale**.

La situation budgétaire de la commune est saine.

Les recettes augmentent, notamment parce que notre commune est attractive, dynamique. Le dernier recensement, dont les résultats officiels seront connus cet été, laisse à penser une croissance de population en 10 ans située à près de 15%. Cela a un impact sur les rentrées fiscales et les dotations. Mais aussi sur les dépenses.

Plus de population, qui plus est dans une commune en centralité comme Montrevel-en-Bresse, c'est plus de service public, plus d'infrastructures, plus d'entretien...

Face à cela, l'inflation faisait, et fait encore, porter sur les communes le risque de voir filer les budgets vers le haut. **Par une vigilance de tous les instants et un juste équilibre entre ambition pour le territoire et maîtrise budgétaire, le budget 2024 permet non seulement de prévoir de multiples projets en 2024** (voir ci-après), mais aussi de **conserver des marges de manoeuvre**, estimées à près de 600 000€ entre 2023 et 2024, **pour envisager les projets pour les années à venir**.

La commune est donc dans **une trajectoire budgétaire vertueuse sans rogner sur l'ambition de développement, d'adaptation et de transition**.

UNE AUGMENTATION DE L'ÉPARGNE NETTE

L'épargne nette est un des indicateurs majeurs de la bonne santé des budgets communaux.

L'épargne nette est la différence entre les dépenses courantes (fonctionnement des services, ressources humaines, etc.) et les recettes courantes (impôts, dotations de l'État, recettes du restaurant scolaire, loyers...), différence à laquelle sont soustraits les remboursements des emprunts.

Cette épargne nette permet de financer les dépenses d'investissement de la commune, et donc permet de **développer des projets, moderniser des équipements, s'adapter au changement climatique**, etc.

L'épargne nette réalisée de la commune est à un niveau très satisfaisant en 2023.

2008	279 633 €
2014	361 106 €
2018	351 431 €
2019	452 066 €
2020	310 133 €
2021	496 403 €
2022	231 751 €
2023	495 658 €

Projets 2024 en 4 axes

Plusieurs projets sont budgétés en 2024. Certains seront réalisés dans l'année, d'autres seront engagés et se poursuivront durant les années à venir. Ils s'articulent autour de 4 axes.

À noter : un même projet peut être lié à plusieurs axes.

1

Agir pour la transition écologique

Rénovation du restaurant scolaire (phase 2)
Création d'un atelier d'arts plastique (phase 1)
Réaménagement des cours d'école (phase 1)
Passage en LED de l'éclairage public
Cheminement doux hameau de Cuet
Relocalisation des jardins partagés (phase 1)
Poursuite de l'élaboration du PLU

2

Conforter et développer les services publics et para-publics

Acquisition de l'ex-centre routier pour accompagner le projet de rénovation - extension de la Maison de santé
Extension - rénovation du centre culturel Louis Jannel (Grand Bourg Agglomération)
Rénovation du restaurant scolaire (phase 2)
Réaménagement des cours d'école (phase 1)

3

Soutenir le tissu associatif

Création d'une enveloppe de subventions au projet
Changement du panneau lumineux
Nouveau site internet
Rénovation - extension des bâtiments de foot du Moulin Neuf (phase 1)
Création d'un amphithéâtre de plein air à l'arrière du Centre culturel
Création d'un atelier d'arts plastiques
Relocalisation des jardins partagés (phase 1)

4

Agir pour la sécurité et la salubrité

Sécurisation de la rue de l'Hôpital
Création d'un schéma directeur voirie
Changement de la toiture de la Poste
Acquisition d'équipements de vidéoprotection
Acquisition de nouveaux équipements pour les services techniques municipaux
Cheminement doux hameau de Cuet.

EHPAD : ne perdons pas 35 lits !



LE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREVEL-EN-BRESSE A ADOPTÉ LE 13 FÉVRIER À L'UNANIMITÉ MOINS UNE ABSTENTION UNE MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'INTÉGRITÉ DE L'EHPAD MONTREVEL-EN-BRESSE / FOISSIAT.

CE TEXTE, SOUMIS ÉGALEMENT AU CONSEIL MUNICIPAL DE FOISSIAT, PUIS D'AUTRES COMMUNES BRESSANES, EST DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA MAIRIE.

L'EHPAD de Montrevel-en-Bresse-Foissiat compte 164 lits, dont 35 lits sur le site de Foissiat. Le Conseil municipal estime qu'il est aujourd'hui menacé.

Le 12 janvier, un cabinet spécialisé a procédé à l'Hôpital Fleyriat à la restitution d'une « étude des besoins en offre de service et hébergement des personnes en perte d'autonomie de plus de 60 ans » sur le territoire.

Ce rapport devait permettre d'éclairer les décisions à prendre quant à l'avenir du site de Foissiat, au sein duquel les conditions de sécurité et de salubrité ne sont plus suffisamment assurées en l'absence de travaux.

Ce rapport se conclut sur trois hypothèses priorisées par l'ARS (Agence régionale de santé).

La première de ces hypothèses porte sur la fermeture du site de Foissiat et le redéploiement des lits sur un territoire allant de Boyeux Saint-Jérôme à Vescours, en passant par Bourg-en-Bresse.

Soit la perte d'une capacité d'accueil de 35 lits hors du bassin de vie montrevellois !

Le Conseil municipal estime que, face au constat de la sous-dotation des places en EHPAD sur le territoire et à celui du vieillissement de la population, **il n'est pas envisageable de perdre ces places d'accueil.**

Il est donc nécessaire d'étudier les hypothèses d'adaptation du site de Foissiat ou d'extension de celui de Montrevel-en-Bresse pour maintenir ces 35 lits.

L'EHPAD doit en effet rester un service de proximité pour les populations locales, afin que les personnes qui en ont besoin puissent **bénéficier d'une offre de soin et d'hébergement sur leur territoire de vie.**

Il ne paraît pas envisageable de détricoter une politique publique construite, affirmée et consolidée durant plusieurs dizaines d'années au profit des citoyens du territoire, dans un contexte démographique et sociétal où **ce service de proximité est plus que jamais important et nécessaire.**

Il en va de l'avenir de nos territoires ruraux et du bien-vivre, dans la dignité, des concitoyens âgés et dans le besoin.

Cap sur l'intergénérationnalité

L'Atelier citoyen (voir précédent magazine) **est constitué !**

Il réunit régulièrement Mesdames et Messieurs Patrick BILLAUDY, Emmanuelle BOUVIER-LAMY, Pierre ECOCHARD, Jacques EPAILLY, Christine JEANVOINE, Jérémy LAUBRIAT, Nathalie LEONARD, Denise MICHEL, Serge PARNEY, Maria Ilda THOMAS, Joël THOMAS et Delphine VERNOUX-RIVOALAN.



Ces onze citoyens, venant de tous horizons, ont décidé cette année de **développer des actions et projets en faveur de l'intergénérationnalité**, du lien entre les plus jeunes et les séniors.

Autour de la terre, du geste du jardinier.

Première action de cette année : **l'expérimentation d'un jardin partagé**, proche de l'aire de jeux derrière l'église, à quelques pas de la Voie verte.

Plus d'informations à venir très vite !

(inscrivez-vous à Panneau Pocket, voir p. 17)

Cadre de vie

Les arbres de Montrevel-en-Bresse ont pris leurs couleurs de printemps !

Afin de rendre toujours plus agréable notre commune et en résonance avec le Printemps des arbres en juin (voir p.10), la commission création-embellissement, forte de l'engagement et du talent des bénévoles, a décidé de décorer les arbres montrevellois.

Une occasion de plus pour cheminer dans notre belle cité !



© F. ROUX MANIGAN



Projet cours d'écoles

Trop peu adaptées à l'évolution des températures ?
Des espaces qui pourraient avoir des fonctionnalités nouvelles ?
Trop petites ?

La municipalité a lancé un **grand projet participatif pour comprendre les cours d'école d'aujourd'hui et penser les cours d'école de demain.**

Car qui de mieux que ceux qui vivent les cours d'école peuvent imaginer comment les faire évoluer ?

La concertation a été lancée cet automne auprès et avec la participation active :

- des élèves
- du Conseil municipal enfants
- des enseignants
- des parents délégués et représentants du Sou des écoles
- des DDEN (délégués départementaux de l'éducation nationale).

Accompagnée par le CAUE de l'Ain (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), la municipalité avance dans la définition de ce projet qui sera réalisé sur plusieurs années !

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ensemble des plus de 180 élèves de maternelle et d'élémentaire a fait l'objet d'une consultation en ateliers de 5 à 7 enfants, avec la coopération de l'ensemble de l'équipe enseignante.

Merci à eux !



POUR DES ESPACES :

- PLUS **FRAIS**
- PLUS **AGRÉABLES À VIVRE** AU QUOTIDIEN
- **MIEUX PARTAGÉS** PAR TOUS
- CONTRIBUANT À LA **SENSIBILISATION À LA PROTECTION DE LA NATURE**
- **GÉRABLES** ET **GÉRÉS**.

DES ESPACES À PENSER
ENSEMBLE !

"J'en ai pas pour longtemps !"

Non, les places **PMR**, réservées aux personnes en situation de handicap, ne sont pas des arrêts-minute !

Trop de constats d'arrêts abusifs sont réalisés, notamment lors des entrées et sorties d'école.

"Ma fille est juste là !"

Rythmes scolaires et TAP

Le Conseil municipal a reconduit à l'unanimité le 13 février l'organisation de la semaine d'école sur 4 jours et demi pour la période 2024-2027.

Pourquoi ?

- Parce que l'école est **un service public à destination des enfants**
- Parce que le consensus des chrono-biologistes selon lequel **le rythme à 4,5 jours est le rythme le plus adapté pour l'apprentissage des enfants** reste inchangé
- Parce que le code de l'éducation prévoit que **la semaine scolaire comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées**. C'est donc la règle (il prévoit toutefois que le calendrier scolaire national peut être adapté pour tenir compte des situations locales).
- Parce que le fonctionnement des TAP (temps d'activité périscolaire), géré par l'agglomération, est satisfaisant – **les TAP favorisent l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques et sportives** (voir ci-dessous).

Le Conseil municipal estime donc :

- Qu'**aucune « situation locale » ne justifie de déroger à la règle de la semaine de 4,5 jours**
- Que bien au contraire, il faut poursuivre le travail étroit avec l'agglomération, pour que **les TAP participent toujours plus à l'ouverture et l'inclusion dans la société de tous**.

Les TAP, c'est, après l'école, une heure d'activité **gratuite** trois fois par semaine. Ils permettent aux jeunes de découvrir de nouvelles activités et des associations locales, dans une logique de progression sur plusieurs semaines.

"5 minutes..."

RESPECTONS-NOUS !



Depuis 2003, le stationnement abusif sur un emplacement réservé aux personnes en situation de handicap est assimilé à un stationnement gênant et est puni d'une amende de 135 euros.

La réglementation interdit de se garer sur une telle place de parking dès lors que votre véhicule ne dispose pas d'une des deux cartes prévues à cet effet.

ACTIVITÉS PROPOSÉES DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE :



Fêtons le Printemps des arbres !

La première édition du Printemps des Arbres, organisé par l'association des Amis du Sougey, aura lieu du 13 au 29 juin à la ferme du Sougey !

Après l'accueil des scolaires les 13 et 14 juin, **venez participer aux temps forts du samedi 15 juin !**
Au programme : une quinzaine d'ateliers sensoriels et de pratique artistique, un petit marché de producteurs, la découverte du chemin de curiosités, le vernissage de l'exposition *Être forêt* de Geneviève Michon, un Concert *Écoute l'arbre et la feuille* par Olivier Toulemonde, une conférence par l'association ABCDE *Des Arbres et des Hommes* (réintroduire l'arbre dans nos vie, notre agriculture...).

À vos agendas : le 15 juin, notez Printemps des arbres au Sougey !

Le festival, c'est bien plus encore !

Depuis cet automne **les associations** (ABCDE, Bleu mandarine, Pass'âge, Croqueurs de Pommes, FNE, Apiculteurs de l'Ain...), **les services publics** (cantine et garderie de la mairie, médiathèque, club ados, TAPs, crèche, relais d'assistantes maternelles, éducation nationale...), **les collectifs** (commission embellissement, couturières du Sougey, conseil municipal enfants...) et bien d'autres encore (Ferme des Arbillats...) se réunissent à fréquence régulière pour créer ces temps forts, mais aussi développer des actions sur l'ensemble de notre territoire.

En juin, venez découvrir les arbres de Montrevel-en-Bresse habillés de grannys, perdez-vous dans le Grand déballage (du 3 au 7 juin) du côté du restaurant scolaire, de pôle enfance-jeunesse, et de la médiathèque, flanez devant les vitrines décorées des commerçants (et profitez-en pour acheter local !), votez le 22 juin pour choisir quel Arbre de vie sera planté par la mairie à l'automne en lien avec l'association des donneurs d'organes, etc.

Le saviez-vous ?

De nombreuses associations et écoles du territoire se sont associées toute l'année pour créer un **Chemin de curiosités** à la Ferme du Sougey ! Venez (re)découvrir de façon ludique la faune et la flore de nos campagnes à compter de juin !



Fête de l'été : rdv le 22 juin

Pour une fête de l'été "à la fraîche" ?

Dans la droite ligne de l'Apéro citoyen de juin 2023, la Mairie vous donne rendez-vous le 22 juin, du matin au début d'après-midi pour partager **un moment convivial tous ensemble**.

Dès 9h15, rendez-vous à la Maison des solidarités autour d'un café et d'un croissant avant de profiter d'une **visite décalée de Montrevel-en-Bresse** !

Rendez-vous ensuite dès 10h30 et jusqu'à environ 13h, place de Gaulle, où les élèves et enseignants de l'**école de musique** de Montrevel-en-Bresse, nous feront le plaisir de nous faire découvrir le fruit de leur travail et de leur talent.

En parallèle l'Armoire à jeux accueillera les petits et les grands pour jouer ensemble autour **de jeux en bois aux côtés d'un animateur**.

Enfin vous pourrez partager le verre de l'amitié dès la fin de matinée, tout en continuant d'écouter les jeunes artistes, en jouant, voire en votant pour la variété de l'**Arbre de vie** qui sera planté cet automne.

Vous aviez noté le 15 juin dans vos agendas pour le Printemps des arbres (voir ci-contre) ?

Rajoutez maintenant le 22 juin matin, pour la fête de l'été !

Pygargus : pédalons-rions-rêvons !

Le **dimanche 7 juillet**, venez découvrir **Pygargus**, l'ultime volet du tryptique de la Compagnie du 13° Quai (après Nuées en 2022 et 2 Nids en 2023).

Pygargus, c'est une **balade artistique à vélo entre Bourg et Montrevel**, guidée par les clowns de la BIC, Brigade d'Intervention Clownesque. Pédalez sur la Voie Verte *La Traverse* de surprise en surprise. Vous serez accueillis à Montrevel-en-Bresse par un **collectif d'artistes** pour **un moment festif et convivial**.

Le 7 juillet, les cyclistes de Pygargus partiront à 9h30 de la petite halle du marché couvert de Bourg (place du marché). **L'arrivée place de Gaulle est prévue vers 12h-12h30.**



Le saviez-vous ?

Vous ne pouvez ou ne voulez pas pédaler ?

Aucun problème, vous êtes les bienvenus durant le moment final place de Gaulle, vers 12h-12h30, **gratuit et ouvert à tous !**

Pygargus, c'est surtout une **démarche participative**, engagée en janvier.

Accompagnés par des artistes professionnels, des habitants du territoire se réunissent régulièrement à Montrevel pour créer. Le fruit de leurs expérimentations vous sera présenté le 7 juillet !

Le 7 juillet je peux pas, j'ai Pygargus !



Saga Familia

20 septembre 2023
départ Maison de soli-
darités

Ligue contre le cancer



Octobre rose

octobre
Rue du château

Mairie



© F. ROUX MANIGAN

Marche solidaire

14 octobre
départ mairie

Semelles fumantes

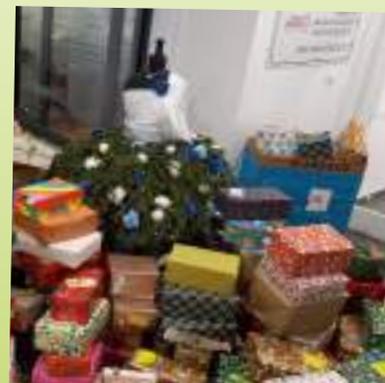


© F. ROUX MANIGAN

Repas des aînés

25 novembre 2023
Salle des fêtes

CCAS



Boîtes solidaires

décembre
Hall mairie

Conseil municipal enfants



© Sou des écoles

Carnaval

17 février
Centre et salle des fêtes

Sou des écoles



© J.P. PETIT

Conférence ABCDE

6 mars
Salle des fêtes

ABCDE



© L. AMBROISE

Randonnée pédestre

7 avril 2024
départ Maison des
solidarités
Ligue contre le cancer

Pour ne rien rater, pensez PanneauPocket (p. 17) !



Printemps des arbres

15 juin 2024
Ferme du Sougey

Amis du Sougey



Gala danse

16 juin 2024
Salle des fêtes

Infini danse



Fête de l'été

22 juin 2024
Place de Gaulle - Maison
des solidarités
Mairie

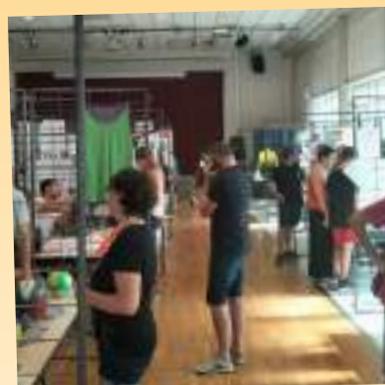


© Cie 13° Quai

Pygargus

7 juillet 2024
Place de Gaulle

Cie 13° Quai



Forum des associations

9 septembre 2024
Salle des fêtes

Mairie



80 ans libération

7 et 8 septembre 2024
Ferme du Sougey

New Jersey Cavalry



© Tomas BOZZATO

Des oiseaux la nuit

27 septembre 2024
Ferme du Sougey

Scène nationale - mairie



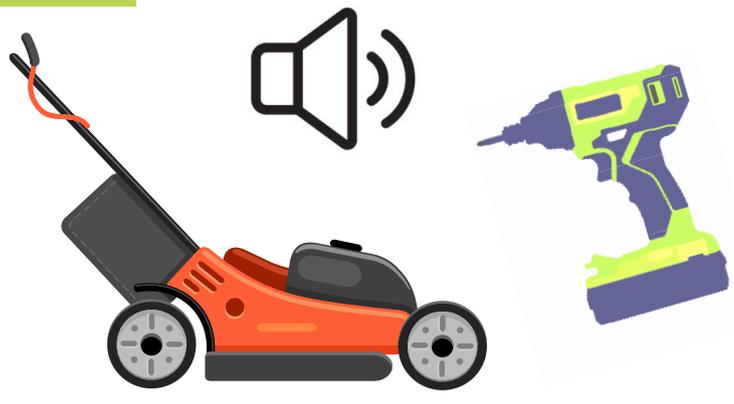
Tour des lacs énigmes

12 octobre 2024
Lac-Plaine tonique

GEM Tendre la main

À venir

Ceci n'est qu'une infime partie de ce qui se passe à Montrevel-en-Bresse !



du lundi au vendredi :
samedi
dimanche et jours fériés :

8h-12h ; 14h-19h30
9h-12h ; 15h-19h
10h-12h

L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 12 septembre 2008 régit les plages horaires durant lesquelles les particuliers peuvent utiliser des appareils entraînant des nuisances sonores (tronçonneuse, tondeuse, ...)

Pour **préserver la tranquillité de chacun et le vivre-ensemble**, merci de respecter ces horaires.

À noter : ces horaires sont différents pour les professionnels.

Brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de 450 € (art. 131-13 du code pénal).

Le brûlage à l'air libre produit de **nombreux polluants** en quantités importantes qui sont nuisibles à la santé telles que les particules qui pénètrent dans les poumons et provoquent des problèmes respiratoires qui peuvent être sévères.
Les quantités de polluants sont d'autant plus importantes que les déchets sont humides.
Les déchets verts, hors produits de la tonte, doivent être apportés à la déchèterie ou broyés à domicile pour être compostés ou servir de paillage dans le jardin.
Brûler 50kg de déchets verts revient à émettre autant de particules dans l'air que 14 000km parcourus en voiture essence !

Interdiction de brûler les déchets verts



Protégeons notre air et notre santé, nourrissons notre jardin et ne brûlons plus les déchets verts.

Ne pas tailler les haies, ni élaguer les arbres après le 16 mars



L'arrivée du printemps est souvent synonyme de désherbage et de taille, mais c'est aussi la pleine **saison de nidification** pour les oiseaux : **de nombreuses espèces font leur nid dans les haies et les arbustes.**

Aussi, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) préconise de **ne pas tailler les haies, ni d'élaguer les arbres, du 16 mars au 15 août** pour ne pas déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie.

Vous devez cependant obligatoirement **élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies publiques** de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons sur les trottoirs et ne cachent pas les panneaux et feux de signalisation ou ne limitent la visibilité aux intersections.

Stationnement en zone bleue

À Montrevel-en-Bresse, **les possibilités de se garer sont multiples.**
De nombreuses places sans limitation de durée sont disponibles :

- place de Gaulle
- place de l'église
- place de la Résistance
- rue Charrière basse, à deux pas de la crèche et du centre culturel
- place de Cuet
- etc.



La municipalité a par ailleurs créé des zones dites "**zones bleues**". Le stationnement y est **limité à une heure entre 9h-12h et 14h-19h**, sauf dimanches et jours fériés. Tout conducteur y est tenu d'utiliser un "**disque bleu**", qui vous sera remis gratuitement à l'accueil de la mairie -en l'absence de ce disque, vous vous exposez à une contravention.

Ces places de stationnement se situent place de la Résistance, place de Gaulle, place de l'église, rue Ferrachat.



Les personnes à mobilité réduite, disposant de la carte correspondante sur leur véhicule, peuvent stationner sur ces places sans limitation de durée.

Pourquoi des places bleues ?

Afin de soutenir le commerce local et l'accès aux services de proximité, il est nécessaire de limiter dans les zones sensibles le stationnement dits "tampons", et ainsi favoriser la rotation du stationnement.

Le saviez-vous ?

À Montrevel-en-Bresse, la mairie a fait le choix qu'il n'y ait **aucune place de parking payante.**

Les places bleues sont des places à durée limitée, mais gratuites.

Le choix s'est donc porté sur la mixité des approches : de nombreux parkings sans limitation de durée, jouxtant de nombreux parkings à durée limitée.

Stationnements interdits

Comme le prévoit le code de la route, il est strictement interdit de stationner en différents endroits :

- le **stationnement sur les places PMR** est limité aux personnes disposant d'une carte dédiée (voir pages 8 et 9)
- le **stationnement sur les trottoirs** est interdit, afin de maintenir l'accessibilité à tous
- le stationnement est interdit **dans certaines rues** de la commune : rue du Château, rue Ferrachat, rue des Tortipieds, rue des Cordeliers...
- le **stationnement en contresens** est interdit...



Ne pas respecter le code de la route et cette réglementation en vigueur vous expose à des contraventions. **La meilleure contravention étant celle qui n'atteint jamais un pare-brise, merci de respecter avec civisme les modalités de stationnement.**

Lutte contre les espèces

Les actions de la Ville

Tout au long de l'année, la mairie lutte contre la prolifération des nuisibles et la maîtrise de leurs populations.

Elle organise :

- des campagnes de piégeage des frelons asiatiques
- l'arrachage de l'ambrosie et autres végétaux invasifs sur le domaine public et l'information et la sensibilisation des propriétaires concernés
- du piégeage non-létal des pigeons
- des actions de dératisation sur le domaine public
- des actions de lutte contre les ragondins, sur le domaine public
- des actions pour limiter la prolifération des moustiques tigre
- des actions de sensibilisation pour limiter les diverses proliférations.

ET VOUS, QUE FAIRE ?

RAT

Il représente un danger pour la santé humaine et peut dégrader les habitations.

- Effectuer le **rebouchage** des trous éventuels par où rentrent les rats (grilles d'aération, interstices entre mur et tuyau, contrôle des tuyaux, etc.) ;
- Contrôle régulier des **caves** ;
- Faire appel à un **professionnel** en cas d'invasion manifeste.

PIGEON

Il représente un danger pour la santé humaine et nuit à la qualité du cadre de vie.

- **Ne pas les nourrir**. Pour rappel, il est interdit de nourrir les pigeons et tout animal errant ou sauvage, sous peine d'une contravention de troisième classe pouvant être majorée jusqu'à 450 euros (article R 632-1 du code pénal).
- Les éloigner des habitations et autres bâtiments en plaçant des **dispositifs destinés à éviter qu'ils se posent ou se nichent** : pose de picots sur tout endroit pouvant servir de perchoir (balcon, rebord de fenêtre...), déroulement de fils inox ou nylon, effarouchement par différents systèmes, pose des filets de protection, destruction des nids et suppression des caches
- **Fermer les greniers** pour éviter la création de pigeonniers sauvages. En cas d'infestation, faire intervenir une **entreprise spécialisée**.

FRELON ASIATIQUE

Il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le **signalement** soit :

- Sur la plateforme de signalement en ligne :

 <https://www.frelonsasiatiques.fr>

- En téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique »

Contactez une **société spécialisée** pour procéder à sa destruction.



invasives

MOUSTIQUE TIGRE

Il sévit le jour, il est silencieux, il est petit, il est rayé noir et blanc.

Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies liées à des virus par le biais de ses piqûres.



- La vie des moustiques tigres est liée à l'eau. **L'empêcher d'accéder à tous les contenants ou récipients d'eau susceptibles d'accueillir ses œufs**, c'est se garantir un été plus tranquille.

- Les **signaler** sur le portail

<https://signalement-moustique.anses.fr/>



Son pollen est très allergisant.

L'arracher manuellement :

- avant la floraison
- veiller à bien déraciner le plant
- le port de gants est fortement conseillé.

Plus d'infos sur  <https://ambrosie-risque.info/>

 nadine.ransay@montrevel-en-bresse.fr



AMBROISIE

Cache-cache à Montrevel



Où suis-je ?

La réponse ici :



Ou en Mairie
ou sur le site de la mairie, rubrique
Magazine municipal

Réponse du CACHE-CACHE précédent
*Il s'agissait de la Voie verte La Traverse,
au niveau de la place de Gaulle, que
vous pourrez bientôt arpenter de St
Just à St Trivier, en passant bien sûr par
Montrevel-en-Bresse !*

Montrevel-en-Bresse dans votre poche

De juillet à décembre 2023, le PanneauPocket de Montrevel-en-Bresse c'est 103 publications et plus de 50 000 vues.

1 688 personnes reçoivent les informations de la commune.

Et vous ?

> téléchargez l'application PanneauPocket sur votre smartphone
> ouvrez l'application, tapez Montrevel-en-Bresse > et cliquez sur le coeur.

TOP 5 Panneau Pocket

juillet-décembre 2023

n°1 : Sécheresse : arrêté + flyer - Crise

n°2 : La grande lessive-Expo participative

n°3 : Exposition au Sougey

n°4 : Visites de la Ferme du Sougey

n°5 : Travaux Voie verte

Traversée sécurisée de Cuet

En 2022, la mairie avait fait réaliser, après une concertation avec un collectif d'habitants du hameau de Cuet, des plateaux surélevés destinés à faire réduire la vitesse de circulation.

La seconde phase de sécurisation de la traversée de Cuet a été réalisée au printemps 2024 à l'issue d'une étude de conception réalisée en 2023.

Objectif : **permettre le cheminement le long de la départementale en sécurité et assurer la jonction avec la voie dédiée aux piétons et cyclistes se poursuivant jusqu'au centre-bourg.**

Au moment de l'écriture de ces lignes, les travaux de création de la voie sont réalisés. S'en suivront les travaux paysagers.

Les riverains du hameau peuvent donc dorénavant rejoindre plus sereinement le centre-bourg, ses services, ses commerces, son collège et ses écoles. Tout comme les habitants ou passants du centre-bourg peuvent plus aisément rejoindre Cuet.



Les bâtiments du stade du Moulin Neuf font leur mue !



Des travaux d'amélioration du bâtiment du stade du Moulin Neuf, accueillant les joueurs et publics du FC Plaine Tonique ainsi que ceux des clubs adverses, étaient nécessaires.

En effet, l'association sollicitait d'une part la possibilité de bénéficier d'un **espace de réception plus conséquent** pour développer les moments de convivialité, de réunion, de préparation... Par ailleurs la montée en Régionale de l'équipe Une contraignait à des adaptations pour correspondre aux **critères de la Ligue**. Enfin la **mise en accessibilité pleine et entière** restait une nécessité fondamentale, notamment en direction des personnes à mobilités réduites.

C'est ainsi que **la mairie et l'association**, en parfaite collaboration, ont travaillé à **la définition d'un projet ambitieux**.

Première phase en 2024, **rénovation du bâtiment existant et création de sanitaires extérieurs pleinement accessibles à tous**, travaux réalisés par des entreprises mais également avec le précieux soutien de l'équipe bénévole.

La mairie avance en parallèle avec une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la **création d'un second bâtiment à horizon 2025**, pour un projet ambitieux estimé à 500 000€. Les partenaires institutionnels sont sollicités pour permettre un partage du financement par de la subvention, le club rayonnant bien au-delà de Montrevel-en-Bresse.

Registre des personnes vulnérables

Nous vous présentions ce service dans le précédent magazine, à l'orée de l'hiver. Il est tout autant de première importance avec l'arrivée de l'été et les perspectives de forte chaleur.

Le CCAS de Montrevel-en-Bresse et la mairie ont ouvert un registre des personnes vulnérables. En cas de canicule, de coupure d'électricité, d'inondation, d'épidémie, de grand froid (...), ce registre permet à des personnes dédiées, bénévoles, élus, administratifs, de **contacter les personnes isolées pour s'assurer de leur situation.**

Il s'adresse aux personnes de **plus de 65 ans**, aux personnes de **plus de 60 ans reconnues inaptes au travail**, aux **personnes handicapées.**

L'inscription est **gratuite, facultative** et **volontaire** et peut être faite **par la personne concernée** ou **par un tiers** (parent, voisin, médecin traitant, service de soins à domicile..., le CCAS s'assurant alors du consentement de la personne concernée).

☎ 04.74.25.68.96

📄 CCAS-Mairie - 01340 Montrevel-en-Bresse

✉ mairie@montrevel-en-bresse.fr

👤 à l'accueil de la Mairie durant les heures d'ouverture



EXPRESSION DU GROUPE MINORITAIRE

Chères habitantes, chers habitants de Montrevel en Bresse,

Nous faisons aujourd'hui le choix de nous exprimer sur un sujet qui concerne Montrevel mais pas uniquement.

En ce début d'année, nous avons tous été alerté par la prise de décision concernant la fermeture de l'Ephad de Foissiat.

Au-delà de la fermeture de l'établissement,

C'est la disparition de 35 lits pour l'Ephad de Montrevel et pour notre territoire.

C'est une atteinte à notre ruralité, au dynamisme local, à la proximité,

Mais il s'agit surtout d'une atteinte et d'un manque de respect à l'égard de nos Aînés auxquels aucune considération n'est accordée.

A travers ces quelques lignes nous dénonçons cette décision aberrante, en totale contradiction avec l'identité de notre territoire rural, vieillissant, prise par des institutions déconnectées de toute réalité, sans concertation avec les acteurs locaux (élus, familles)

Et apportons notre entier soutien aux familles actuellement concernées, et aux prochaines qui ne trouveront pas de place pour accueillir leurs parents, aux élus qui se battent pour faire bouger les choses.

Continuons d'être vigilants afin de préserver la qualité et le dynamisme de notre commune, mais également plus largement de notre territoire,

Bien à vous

L'équipe Montrevel avec vous et pour vous, Stéphanie Laurencin, Fabrice Thomasson, Mireille Grosselin, Pierre Yves Ravier

Mail: montrevelavecvousetpouvous@gmail.com

Facebook: www.facebook.com/Montrevelavecvousetpouvous

Geste éco-citoyen

INFOS PRATIQUES

Connaissez-vous votre **empreinte carbone annuelle** ?
Pour répondre à cette question, l'Ademe met à votre disposition « Nos gestes climat ».

Ce simulateur détermine la quantité de CO2 que vous émettez à l'année. Votre empreinte carbone est calculée selon de grandes catégories de la vie quotidienne : alimentation ; transport ; logement ; services publics ; numérique...

Pourquoi faire ? **Non pas pour s'auto-culpabiliser mais pour agir !** Une fois votre empreinte carbone connue, **des actions sont proposées aux utilisateurs pour la réduire.**

<https://nosgestesclimat.fr/>



Trions, partageons

La Retap' est présente à la déchetterie intercommunale de Bresse Vallons.

La Retap' gère la récupération, la remise en état et la revente dans les magasins de **Tremplin** et d'**Emmaüs** d'objets. Elle vous permet d'**agir afin de limiter les quantités de déchets, de privilégier les circuits de réemploi plutôt que la consommation de neuf** tout en **créant de l'emploi** pour des personnes bénéficiant notamment de contrats d'insertion.

Les objets et meubles en bois seront réparés, poncés, repeints ou éventuellement transformés. Les appareils électriques et électroniques, les cycles, la petite mécanique seront testés puis, dans la mesure du possible, réparés. Les appareils qui ne peuvent pas être réparés pourront être utilisés pour leurs pièces détachées. Les autres seront recyclés.

Les livres, la vaisselle, les jouets et les bibelots seront contrôlés, nettoyés et si besoin remis en état. Les textiles, les chaussures, la maroquinerie seront triés. Les vêtements trop usagés seront valorisés par exemple en chiffons d'essuyage ou en isolant thermique.



Horaires de la déchetterie :

Horaires d'été du 1er juillet au 31 août : Du lundi au samedi : 7h-13h

Du 1er septembre au 30 juin : Du lundi au vendredi : 9h-12h/ 14h-18h - Le samedi : 8h-12h/ 14h-18h

Accueil Mairie

Sans rendez-vous :

- de 10h à 12h

les lundis, mardis, mercredis et vendredis
(accueil téléphonique dès 9h30)

Sur rendez-vous :

- de 14h à 18h

les lundis, mardis, mercredis et vendredis

☎ 04-74-25-68-96

✉ mairie@montrevel-en-bresse.fr

Espace France services

Libre-accès ou rendez-vous :

- lundi : 15h-18h

- mercredi : 13h-16h

- jeudi : 10h-13h

- vendredi : 14h-17h

(les mardis et vendredis, rdv à Bresse Vallons)

☎ 04-74-25-60-24

✉ contact@mfsbresse.fr

Conseil numérique

☎ 06-08-10-41-22

✉ vincent.lopez@grandbourg.fr

Titres d'identité

Prise de rendez-vous sur le site :

🖥 montrevel-en-bresse.fr

ou

🖥 ants.gouv.fr/

ou de 11h à 12h au

☎ 04-74-25-60-28

Restaurant scolaire

☎ 04-74-25-66-07

✉ restaurant.scolaire@montrevel-en-bresse.fr

Garderie

☎ 07-84-57-47-00